

14 sep 2012 -15:16

Le Plan d'action fédéral de lutte contre la pauvreté

BRUXELLES, 14/09/2012.- Maggie De Block, secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté a présenté aujourd'hui au conseil des ministres le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Les 118 points d'action du plan doivent permettre à notre pays d'atteindre l'objectif européen qui consiste à sortir 380 000 Belges de la pauvreté d'ici 2020. Mme De Block coordonne le plan et organise à cet effet des concertations avec les experts du vécu, les associations actives dans la lutte contre la pauvreté, les CPAS et tous les ministres ou secrétaires d'État.

Le Plan de lutte contre la pauvreté est le fruit d'un processus intensif de consultation qui avait pour but premier d'évaluer les besoins des agents sur le terrain, des personnes en situation de pauvreté et des travailleurs sociaux qui les accompagnent. Le plan est soutenu par l'ensemble du gouvernement.

Maggie De Block: "L'apport des experts du vécu et la détermination de l'ensemble du gouvernement à prendre des actions a permis d'élaborer un plan contenant des points d'action très pratiques. Les actions que nous avons définies profiteront véritablement aux groupes cibles les plus fragiles comme les parents isolés, les enfants et les personnes qui ne parviennent pas à se faire une place sur le marché du travail classique."

Le plan se subdivise en six objectifs stratégiques qui trouvent leur origine dans le Programme national de réforme, le Rapport social national et le précédent Plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

Chacun de ces six objectifs stratégiques se traduit par des objectifs opérationnels (33 au total), qui comptabilisent 117 points d'action.

Secrétaire d'État Maggie De Block: "Certains points d'action peuvent être réalisés assez rapidement, d'autres demandent plus de temps, une concertation et aussi beaucoup d'argent, ce qui n'est pas évident en ces temps économiques difficiles. Mais quand on sait qu'un enfant sur cinq dans notre "société d'abondance" court le risque de tomber dans la pauvreté, on se dit qu'on n'a pas le choix. Toutes les parties concernées doivent simplement mettre tout en œuvre pour faire de ce plan une réalité d'ici 2020." Le service public fédéral de programmation (SPP) Intégration sociale suivra et évaluera le plan de manière systématique, comme l'avait recommandé la Cour des comptes lors de l'audit du premier plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

Voici les objectifs stratégiques ainsi que quelques exemples de points d'action:

1. Garantir la protection sociale de la population. Exemple d'action: la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté développera un manuel pour les CPAS afin qu'ils puissent fournir des informations précises aux indépendants qui s'adressent à eux.
2. Réduire la pauvreté chez les enfants. Exemple d'action: la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté présentera un plan d'action visant à lutter contre la pauvreté infantile. Elle rédigera ce plan d'action en concertation avec les entités fédérées. Ce plan s'articulera autour de trois axes prioritaires: accès aux ressources adéquates, accès aux services et opportunités et participation des enfants.
3. Renforcer l'accès à l'emploi par l'activation sociale et professionnelle. Exemple d'action: la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté fera passer la dispense pour l'intégration socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'équivalent du revenu d'intégration de 3 à 6 ans.
4. Lutter contre le sans-abrisme et le mal-logement. Exemple d'action: sous la coordination de la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, un accord de coopération en matière de sans-abrisme et du mal-logement entre les différents niveaux de pouvoir sera conclu.

Et: la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté appliquera le principe du « Housing First » (ou 'Un logement d'abord') dans au moins cinq grandes villes du pays (deux en Flandre, deux en Wallonie et une à Bruxelles). Une harmonisation sera organisée dans ce cadre avec les régions, qui sont compétentes pour le logement et qui ont déjà développé des instruments.

5. Garantir le droit à la santé Exemple d'action: la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté et la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique poursuivront les efforts visant à mettre en œuvre un mécanisme de remboursement des frais médicaux dans le cadre de l'aide médicale.

6. Des services publics accessibles à tous. Exemple d'action: la Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté encouragera chaque service public à engager des experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Les ministres et secrétaires d'État ayant une administration dans leurs attributions seront invités à promouvoir l'engagement d'au moins un expert du vécu par rôle linguistique et par administration.

En plus des actions spécifiques de la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, les membres du gouvernement suivants ont également apporté leur contribution:

- Le Premier ministre
- Le ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
- Le ministre de l'Économie et des Consommateurs
- Le ministre des Pensions
- La ministre de l'Intérieur
- La ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
- La ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture
- Le ministre de la Défense
- Le ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes villes
- La ministre de la Justice
- Le ministre du Budget et de la Simplification administrative
- La ministre de l'Emploi
- Le secrétaire d'État à l'Énergie
- Le secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées
- Le secrétaire d'État à la Fonction publique
- Le secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale

[Lire le Plan fédéral de Lutte contre la pauvreté](#)

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie
Sociale et Politique des Grandes Villes
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 508 85 86
<http://www.mi-is.be>

Jan De Coninck
Porte-parole
+32 475 824 160
+32 2 508 86 95
jan.deconinck@mi-is.be